



DESRIPTIF

Document émis le : 26 Mars 2018

C.C.T.P.

REF : 371-01 D01

PROJET :

TRAVAUX D'ÉTANCHÉITÉ ET REMISE EN ÉTAT SUITE DÉGAT DES EAUX

SITE :

16 rue Bonaparte
75006 Paris

MAITRE D'OEUVRE :

ID-WAD
64 rue Taitbout
75009 Paris
Tel : 0 143 350 580
Mail : contact@id-wad.com

MAITRE D'OUVRAGE :

Academie Nationale de Medecine
16 rue Bonaparte
75006 Paris

NOTES :

PRÉAMBULE

Présentation de l'ensemble immobilier :

L'ensemble immobilier est constitué d'un immeuble en R+5 donnant 16 rue Bonaparte 75006 Paris. On accède à une cour située à l'arrière du bâtiment par une allée couronnée par le corps batit en sa partie gauche. Dans la cour est élevé un batiment en R+2 non concerné par les travaux.

Les zones de travaux

Les travaux portent sur l'ensemble de la courette sur 5 niveaux de l'immeuble y compris une partie de l'allée voiture au rez-de-chaussée.

Phasage :

Nous prévoyons une intervention en 2 phases :

Phase 1 travaux dans la courette de ventilation et l'allée voiture (Juin/juillet 2018)

Phase 2 peintures et décoration apres séchage dans la salle des sceances (Aout/Septembre 2018)

Note importante : les travaux étant prévus en site occupé une attention particulière devra être apportée à la gestion du bruit et à l'organisation du planning d'intervention qui devra être coordonnés avec l'organisation des scéances de l'Académie Nationale de Medecine.

L'entreprise ne pourra se valoir d'aucun frais et dépends consécutif à ces modalités d'organisation et devra au marché toute adaptation de prestation éventuellement rendue nécessaire par le contexte d'intervention

DISPOSITIONS COMMUNES SPÉCIFIQUES

Il est signalé que la ou les entreprises contractantes devront faire leur affaire de leur cantonnement ainsi que de la mise en place de tout dispositif d'évacuation des gravats par une gestion commune alimentée au besoin par la mise en place d'un compte prorata.

Sont à disposition au démarrage de chantier :

- Robinet de puisage,
- Point de raccordement électrique.
- Un point sanitaire qui devra etre maintenu dans un état de propreté satisfaisant.

Pour l'exécution des travaux, il est signalé qu'il devra être mis en place un tableau provisoire de chantier comprenant toutes les protections indispensables et réglementaires ainsi que d'un robinet de puisage. Dans ce cadre il sera prévu au préalable de tout raccordement la vérification des lignes existantes depuis le compteur. Toutes interventions nécessaires préalables au raccordement devront être réalisées .

DISPOSITIONS GENERALES

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux travaux de Terrassement, de Gros Oeuvre, de Béton Armé et de maçonnerie;
- les documents techniques applicables aux travaux de Plâtrerie et de Cloisons Sèches;
- les Normes Françaises homologuées (NF);
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier les prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT) et Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) des Documents Techniques Unifiés (DTU)
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail;
- le code de la construction et de l'habitation,
- l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation;
- le guide de l'isolation par l'intérieur des bâtiments d'habitation du point de vue des risques en cas d'incendie (cahier du CSTB n° 206);
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail;

- le code de la construction et de l'habitation;
- les lois et textes ministériels :
- A 02-08-77 Arrêté du 2 août 1977 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances;
- A 31-01-86 Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.
- le guide technique n° 1 - hygiène publique - protection sanitaire des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

01 - INSTALLATION, PROTECTION

DISPOSITIONS GENERALES

Indications au CCTP

L'entrepreneur reconnaît avoir visité le site existant et avoir parfaitement apprécié toutes les sujétions. Il reconnaît avoir eu toute liberté pour faire enquêtes, sondages et recherches qu'il aura jugé nécessaires.

Les travaux de démolition seront réalisés après coupures des réseaux plomberie et électricité réalisées par les responsables des lots concernés et comprendront démolition et évacuation de la maçonnerie, de la plâtrerie, de tous les revêtements, de tous les équipements et accessoires sanitaires, de tout le mobilier restant.

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en oeuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

L'entrepreneur du présent lot est responsable de la vérification et du respect des procédures et autorisation relative à l'occupation temporaire de la voirie.

Protection et Nettoyage

Les travaux de démolition seront exécutés en prenant toutes les précautions et garanties pour ne pas endommager la voirie, les parties communes ou le sol de l'appartement. Toute dégradation constatée entraînera une remise en état immédiate aux frais du titulaire du présent lot. La voirie devra être maintenue en parfait état de propreté.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

01-01 Cantonnement règlementaire.

Mise en place d'une zone de vie règlementaire comprenant WC, Vestiaire et réfectoire pendant toute la durée du chantier..

Mise en place de l'affichage règlementaire sécurité et du panneau de chantier

Note : Un local peut être mis à disposition par la maitrise d'ouvrage.

LOCALISATION : COUR

01-02 Protections

Protections diverses nécessaires au bon déroulement du chantier. Pendant toute la durée du chantier, l'entrepreneur doit prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas salir ou détériorer les surfaces d'accès au chantier. Pose d'un polyane scotché, moquette ou isorel sur les sols et toute protection complémentaire jugée nécessaire.

Note : les protections devront être réalisées avec le plus grand soin, tout élément endommagé devra être remplacé.

LOCALISATION : PARTOUT OU NECESSAIRE

01-03 Nettoyage quotidien des parties communes et de la voirie

Nettoyage soigné et débarras quotidien des gravats.

LOCALISATION : COUR, ALLEE VOITURE, COULOIR DE CIRCULATION

01-04 Raccordement électrique

Depuis les service généraux, création d'une ligne d'alimentation temporaire pour mise en place d'un

tableau de chantier au niveau de la zone de travail.
Implantation et cheminement à soumettre au maitre d'oeuvre pour validation.

LOCALISATION : ZONE DE CHANTIER

01-05 Puisage

Depuis les service généraux, création d'une ligne d'alimentation temporaire pour mise en place d'un robinet de puisage au niveau de la zone de chantier
Implantation et cheminement à soumettre au maitre d'oeuvre pour validation.

LOCALISATION : ZONE DE CHANTIER

01-06 Echafaudage de pieds.

Il est précisé que l'entreprise devra l'installation, en début de travaux, des échafaudages de pieds suivant un planning d'intervention à définir, la location durant la totalité du chantier, la mise à disposition aux autres entreprises suivant recommandations et fiches de conseils B2 F03 89, B2 F04 89 et B2 F05 89 de l'O.P.P.B.T.P., l'entretien et les adaptations en cours de chantier et le retrait en fin de chantier.

Sont intégrés dans le prix des échafaudages:

- toutes les démarches pour autorisation de mise en place des échafaudages, sur voies publiques, parties privatives ou au-dessus des tiers,
- Fourniture et mise en place, à hauteur du plancher haut du rez-de-chaussée d'un éventail pare gravois totalement jointif et anti-poussière couvrant la totalité du linéaire d'échafaudage et les retours, et ce d'une façon permanente, ainsi que les protections par tunnel étanche au droit des accès au bâtiment et le long de la façade sur rue.
- Fourniture et mise en place de filets anti-projection sur toutes les surfaces des échafaudages et retours.
- Toutes sujétions pour adaptation aux façades
- Toutes sujétions de fixation en conformité avec l'existant.

Les échafaudages utilisés devront être du type permettant la mise en place de plateaux tous les 50 cm. Avant la mise en place de ces échafaudages, l'entreprise s'assurera de la résistance des sols et réalisera tous les platelages de repos nécessaires pour éviter les effets de poinçonnement, enfoncement, etc. A la suite des travaux, il devra remettre en état les surfaces de repose des échafaudages. Il est rappelé que l'offre de l'entreprise inclus la fourniture (ou location) des échafaudages pendant toute la durée des travaux (levée des réserves incluses), leur mise en place et tous travaux confortatifs nécessaires pour assurer une parfaite tenue de l'ensemble, l'entretien et le nettoyage quotidien des plateaux, les déposes et reposes conformément au mode opératoire arrêté et au besoin du planning, les adaptations éventuellement nécessaires à la mise en sécurité, la mise à disposition aux autres entreprises éventuelles suivant les règles définies par l'O.P.P.B.T.P., les plate-formes de réception du matériel, les ossatures pour mise en place de treuil électrique pour des charges statiques de 500Kg maximum, et le retrait en fin de chantier.

LOCALISATION : ALLEE VOITURE

01-07 Plancher de travail / plateforme mobile intérieur

Mise à disposition d'une plateforme de travail règlementaire mobile et ou tout élément nécessaire pour assurer l'intervention du personnel sur les ouvrages à restaurer et inspection de la maitrise d'oeuvre.

LOCALISATION : SALLE DES SCEANCES

01-08 Plancher de travail extérieur

Mise à disposition d'une plateforme de travail règlementaire et ou tout élément nécessaire pour assurer l'intervention du personnel sur les ouvrages à restaurer et inspection de la maitrise d'oeuvre.

LOCALISATION : COURETTE DE VENTILATION

01-09 Dépose en conservation

Dépose des caillebotis formant plateforme au sol de la courette de ventilation, stockage, repose en fin de chantier

LOCALISATION : COURETTE DE VENTILATION

01-10 Nettoyage en fin de chantier

En fin de travaux, l'entrepreneur a à sa charge 2 nettoyages : le nettoyage général «fin» avant réception, et le nettoyage complémentaire à faire après levées des réserves.

Ce nettoyage comprend :

- le balayage de tous les locaux utilisés
- l'enlèvement et mise en décharge publiques des gravois en résultant
- le lavage et nettoyage de l'ensemble des cheneaux, trottoirs, etc... ayant été touché par le chantier.
- le nettoyage de tous les vitrages
- etc...

LOCALISATION : ENSEMBLE DES ZONES TOUCHÉES DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECT PAR L'INTERVENTION

02 MACONNERIE SECOND OEUVRE

DISPOSITIONS GENERALES

Indications au CCTP

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en oeuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux. L'entrepreneur du présent lot reconnaît avoir eu toute liberté pour faire à ses frais, les sondages, recherches et enquêtes qu'il juge nécessaires.

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de poser des produits équivalents devra clairement le préciser dans son devis estimatif et devra fournir en même temps, les avis techniques, procès verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de leur équivalence. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

Limites de prestations

L'entrepreneur du présent lot devra assurer toutes les réservations nécessaires à la réalisation des ouvrages des autres corps d'état qui lui seront demandés sur plans avant exécution des parois et des ouvrages horizontaux. Les percements non demandés sur plans resteront à la charge des entreprises concernées.

Les trous et saignées dans les cloisons restent à la charge des entrepreneurs de second oeuvre. Il sera dû également au présent lot tous les rebouchages et ragréages dans les ouvrages de Gros Oeuvre, y compris les garnissages au pourtour des bâtis d'ouvertures extérieures et intérieures. Tous les ouvrages en terrassements, étaievements, évacuation de délivrées, remblais intérieurs, etc., nécessaires à l'exécution du projet seront à prévoir au présent lot.

Tolérances

Les tolérances dimensionnelles admises pour les ouvrages de maçonnerie béton, enduits, seront celles définies par les DTU et par le guide technique «Les tolérances dimensionnelles des ouvrages de maçonnerie», édité par la Fédération Nationale du Bâtiment.

Mise en oeuvre

La mise en oeuvre des bétons de structure sera conforme à la norme NF P 18-504.

02-01 Carrotage

Carottage diamètre 170 pour passage de la canalisation

LOCALISATION : RESSAUT LATERAL DALLE PAVE DE VERRE

02-02 Purge Enduits

Purge des enduits non collaborant sur les murs et la sous face de plancher sur la tracée du ALLEE VOITURE située sous la courette.

Déblais et mise en décharge des gravois

LOCALISATION : ALLEE VOITURE

02-03 Réparation Béton

Bétons :

- Elimination des éléments béton friables ou non adhérents.
- Dégagement des armatures apparentes et brossage, grattage des parties oxydées, dépoussiérage et dégraissage, une couche de primaire antirouille, Weber.rep fer ou équivalent.
- Réparation des bétons par mortier époxy ou spécial, type Weber.rep rapide ou équivalent.

Enduits :

- Reprise des enduits et joints :

- . Piquage des enduits décollés ou sonnant creux. Chargement et évacuation des gravats.
- . Enduit d'imperméabilisation monocouche finition dito existant. Epaisseur 10 mm minimum. . Façon des joints au mortier de même nature que l'existant.
- . Traitement des fissures.
- Toutes fournitures, sujétions d'exécution suivant prescriptions du fabricant.

02-04 Purge Enduits

Purge des enduits non collaborant sur les murs et la sous face de plancher sur la tracée du ALLEE VOITURE située sous la courette.

Déblais et mise en décharge des gravois

LOCALISATION : COURETTE

02-05 Maçonnerie Plâtre

Refecton de l'appui fenêtre y compris façon de la goutte d'eau en sous face

LOCALISATION : APPUI FENETRE 3EME ETAGE

02-06 Maçonnerie

Rebouchage du pieds de mur ou se situe l'infiltration.

LOCALISATION : COURETTE PIED DE MUR

03 PLOMBERIE, COUVERTURE

DISPOSITIONS GENERALES

Indications au CCTP

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en oeuvre ainsi que tous les transports, stockage et manutentions diverses. Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Intervention sur le chantier - Approvisionnements

L'entrepreneur prévoit l'approvisionnement de tous les matériaux en temps utile, de façon à respecter ponctuellement le planning, élément contractuel, et ne pas entraver la bonne marche du chantier. Il prévoit ses travaux en plusieurs interventions si nécessaire, et ce, aux ordres du Maître d'oeuvre.

Qualité des matériaux

Outre les précisions données concernant les marques, les matières premières utilisées sont toujours de première qualité.

Dans tous les cas, l'entrepreneur doit fournir toute justification de l'origine des produits utilisés (factures, fermetures inviolables des emballages non ouverts, etc.).

L'entrepreneur justifie, avant tout début d'exécution, la provenance, la marque et la qualité des matériaux, chaque lot étant nettement défini par une référence.

Le Maître d'oeuvre se réserve le droit de prononcer l'exclusive contre un matériau ne présentant pas, à son avis, les garanties suffisantes.

Livraison - Contrôle

Tous les produits, quels qu'ils soient, sont livrés sur le chantier sous emballage d'origine, non ouverts et intacts. Le Maître de l'ouvrage se réservant le droit d'assister à l'ouverture des emballages, les bidons ne sont descellés qu'au moment de l'utilisation.

Les récipients portent la marque du produit, ainsi que la marque de conformité NF, s'il en existe. Ils sont stockés à l'abri des intempéries.

Tous les matériaux et produits sont soumis à l'agrément de l'Architecte avant utilisation.

Lors de l'application, l'Architecte se réserve le droit de solliciter les conseils bénévoles du fabricant des produits retenus.

Echantillons

L'entreprise doit fournir à ses frais, sur simple demande de l'Architecte, un échantillonnage des produits présentés, afin de pouvoir exercer toutes analyses ou contrôles.

Le Maître d'oeuvre remet à l'entrepreneur les tons des peintures ou autres revêtements prévus dans l'opération. L'entrepreneur doit s'en tenir à ses coloris et présenter, avant exécution, des échantillons pour approbation.

Protection des surfaces pendant la durée du chantier

Le mandataire devra, conformément à la norme DIN 18360, assurer la protection des ouvrages réalisés contre les endommagements et vols jusqu'à réception des travaux.

Cotes de construction

Les cotes seront relevées sur le chantier par le mandataire.

03-01 Réseau de collecte eau pluviale

Création d'une antenne sur le colonne d'évacuation des d'EP, en sous face du plafond du ALLEE VOITURE.

Deviation et raccordement de la descente EP sur l'antenne créée.

Cheminement horizontal pour la traversée de la dalle du plafond. Y compris Té de visite.

Compris tout subjectile de fixation.

LOCALISATION : ALLEE VOITURE ET DALLE PAVE DE VERRE
03-02 Couverture

Réhausse du trop plein situé au niveau du chéneau de toiture y compris tous travaux annexe d'étanchéité au niveau du chéneau.

LOCALISATION : CHENEAU TOITURE

5 ETANCHEITE

DISPOSITIONS GENERALES

GENERALITES RELATIVES AUX OUVRAGES DU PRESENT LOT :

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- les documents techniques applicables aux travaux de Menuiserie Acier, de Menuiserie Aluminium et de Vitrerie ;
- les normes Françaises homologuées (NF),
- les normes DIN en vigueur pour ce corps de métier ;
- le REEF édité par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et en particulier les prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT) et Cahiers des Clauses Spéciales des Documents Techniques Unifiés (DTU),
- les règles de sécurité éditées par le Ministère du Travail ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à leur mise en oeuvre ainsi que tous les transports et manutentions diverses. Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

Indications au CCTP

Le soumissionnaire est tenu de vérifier si les détails de construction décrits au CCTP et en plans sont complets, si les types de construction sont appropriés et s'ils présentent les qualités requises à l'utilisation pour laquelle ils sont prévus. Ceci s'applique également aux raccords à la maçonnerie et aux sollicitations auxquelles ils sont soumis. Les modifications ou compléments jugés utiles ou nécessaires devront être joints à la soumission accompagnés des justifications correspondantes.

Reconnaissance et réception des subjectiles

L'entrepreneur procède, en temps utile, à l'examen de l'état de tous les subjectiles qu'il aura à peindre ou à revêtir, et s'assure notamment de :

- les incompatibilités physiques ou chimiques pouvant exister entre les subjectiles et les peintures ou colles qu'il compte utiliser,
- l'absence de calamine, graisses, rouille, etc. sur les métaux,
- l'état hygrométrique des supports et des conditions d'ambiance nécessaires à l'application des peintures et revêtements.

L'entrepreneur est tenu de réceptionner, avant tout commencement de travaux, l'état des surfaces qui lui sont données.

Il est astreint à assister aux rendez-vous de chantier, afin de constater la qualité des parements au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Sans remarque justifiée de sa part, consignée dans le rapport du chantier et formulée par écrit au Maître d'oeuvre, il est censé avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne pourrait par la suite prétendre de la mauvaise qualité de ces derniers dans le cas où l'état des peintures ne serait pas satisfaisant.

Du seul fait d'entreprendre ses travaux, l'entrepreneur fait son affaire de l'état des fonds et demeure seul responsable de la tenue et de l'aspect de la peinture définitive. Ultérieurement, aucune réserve n'est admise.

Généralié

Les travaux du présent lot comprennent la réalisation d'un revêtement d'étanchéité directement accessible et des travaux annexes sur les ouvrages suivants :

Sauf stipulations contraires des documents certificatifs visant le(s) système(s) retenu(s) pour l'exécution des ouvrages, les travaux seront réalisés conformément aux documents suivants :

- NF P10-203-1 (référence D.T.U.20.12) - Conception du gros-oeuvre en maçonnerie des toitures-terrasses destinées à recevoir un revêtement d'étanchéité
- NF P84-204-1 (référence D.T.U.43.1) - Travaux d'étanchéité avec éléments porteurs en maçonnerie

rie.

Les matériaux traditionnels utilisés devront être conformes aux normes françaises NF P 84.300 à 326 Les matériaux et procédés non traditionnels devront être titulaires d'un Avis Technique favorable du C.S.T.B. en cours de validité, ou d'un C.C.P. visé favorablement par un contrôleur technique.

Etanchement à la maçonnerie

Il sera utilisé des joints d'étanchéité en EPT dont la composition, les dimensions et l'aspect correspondent à l'utilisation prévue. Leurs caractéristiques élastiques devront satisfaire aux exigences pour les températures auxquelles ils sont susceptibles d'être exposés.

Pour le masticage devront être utilisés des matériaux à élasticité constante à base de silicone ou de thiokol. L'adhérence du mastic aux éléments de construction devra rester parfaite, compte tenu des données constructives, des écarts de température et des mouvements admissibles de dilatation des éléments de construction.

Joints

En façade, l'ensemble des joints en périphérie de baies seront repris suivant les DTU en vigueur et conformément aux recommandations du S.N.J.F. :

- dégarnissage, nettoyage et dépoussiérage et réfection selon prescriptions techniques du fabricant et les recommandations du S.N.J.F. (notamment en ce qui concerne leur profondeur, la préparation des lèvres et arêtes, l'application d'un primaire d'adhérence et la mise en place d'un fond de joint, etc. ...)
- mise en œuvre au périmètre des ouvertures, d'un cordon de mastic élastomère de 1ère catégorie label SNJF.

Protection des surfaces pendant la durée du chantier

Le mandataire devra, conformément à la norme DIN 18360, assurer la protection des ouvrages réalisés contre les endommagements et vols jusqu'à réception des travaux.

Epreuves d'étanchéité à l'eau

L'entrepreneur devra prévoir la réalisation d'épreuves d'étanchéité des terrasses telles que prévues au cahier des charges DTU s'y rapportant. Les épreuves d'étanchéité seront sanctionnées par procès verbal.

Nettoyage

En fin d'intervention, l'entreprise devra le nettoyage dû à l'exécution de ses travaux. Les locaux seront rendus nets de toute souillure, en particulier les sols. L'entreprise assurera l'évacuation de tous ses déchets et gravois aux décharges publiques.

4.1 Nettoyage préliminaire

Nettoyage du chéneau a compartiment assurant la collecte des eaux pluviales de la courette ainsi que de la dalle de pavés de verres.

Utilisation d'un nettoyeur Haute pression, brossage des joints.

LOCALISATION : COURETTE CHENEAU A COMPARTIMENTS

4.2 Etanchéité de traversée de dalle par évacuation EP

Mise en oeuvre d'un Jointolement étanche au niveau de la pénétration de la descente EP dans la partie verticale du compartiment du chéneau. Prévoir étanchéité complète

LOCALISATION : COURETTE CHENEAU A COMPARTIMENTS

4.3 Mortier Resine

Application d'un mortier résine sur toutes les parties endommagées du chéneau à compartiment.
Reprise des contre pentes et facon de pente vers les percements d'écoulement
- Toutes fournitures, sujétions d'exécution suivant prescriptions du fabricant.
Façon d'un relevé d'étanchéité en partie basse des murs jusqu'à 50cm y compris toute suggestion de préparation du support. Façon d'un solin au raccord avec la facade en enduit traditionnel
Façon d'une forme de pente vers le chéneau (15%) avec raccordement en profil à gorge vers le pieds de mur renforcé par une membranane armée.

LOCALISATION : COURETTE CHENEAU A COMPARTIMENTS

4.5 Pavé de verre

Vérification de tous les joints de la dalle en pavé de verre et complément au mortier résine partout ou nécessaire.

LOCALISATION : COURETTE DALLE PAVE DE VERRE

4.6 Mortier Resine

Application d'une résine d'étanchéité dans le chénea a compartiment
Application d'une résine étanche sur la dalle de pavée de verre en préservant la transparence des paves.
Application d'une résine étanche sur le sous bassement.
Toutes fournitures, sujétions d'exécution suivant prescriptions du fabricant.
Teinte au choix du maitre d'oeuvre

LOCALISATION : COURETTE DALLE PAVE DE VERRE, CHENEAU A COMPARTIMENT,
SOUS BASSEMENT MUR

06 ENDUITS / PEINTURE

DISPOSITIONS GENERALES

Indications au CCTP

L'entrepreneur ne commence ses travaux qu'après remise en état parfaite des lieux par les entreprises des autres corps d'état.

Reconnaissance et réception des subjectiles

L'entrepreneur procède, en temps utile, à l'examen de l'état de tous les subjectiles qu'il aura à peindre ou à revêtir, et s'assure notamment de :

- les incompatibilités physiques ou chimiques pouvant exister entre les subjectiles et les peintures ou colles qu'il compte utiliser,
- l'absence de calamine, graisses, rouille, etc. sur les métaux,
- l'état hygrométrique des supports et des conditions d'ambiance nécessaires à l'application des peintures et revêtements.

L'entrepreneur est tenu de réceptionner, avant tout commencement de travaux, l'état des surfaces qui lui sont données.

Il est astreint à assister aux rendez-vous de chantier, afin de constater la qualité des parements au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Sans remarque justifiée de sa part, consignée dans le rapport du chantier et formulée par écrit au Maître d'oeuvre, il est censé avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne pourrait par la suite prétexter de la mauvaise qualité de ces derniers dans le cas où l'état des peintures ne serait pas satisfaisant.

Du seul fait d'entreprendre ses travaux, l'entrepreneur fait son affaire de l'état des fonds et demeure seul responsable de la tenue et de l'aspect de la peinture définitive. Ultérieurement, aucune réserve n'est admise.

Intervention sur le chantier - Approvisionnements

L'entrepreneur prévoit l'approvisionnement de tous les matériaux en temps utile, de façon à respecter ponctuellement le planning, élément contractuel, et ne pas entraver la bonne marche du chantier. Il prévoit ses travaux en plusieurs interventions si nécessaire, et ce, aux ordres du Maître d'oeuvre.

Qualité des matériaux

Outre les précisions données concernant les marques, les matières premières utilisées sont toujours de première qualité.

Dans tous les cas, l'entrepreneur doit fournir toute justification de l'origine des produits utilisés (factures, fermetures inviolables des emballages non ouverts, etc.).

L'entrepreneur justifie, avant tout début d'exécution, la provenance, la marque et la qualité des matériaux, chaque lot étant nettement défini par une référence.

Le Maître d'oeuvre se réserve le droit de prononcer l'exclusive contre un matériau ne présentant pas, à son avis, les garanties suffisantes.

Livraison - Contrôle

Tous les produits, quels qu'ils soient, sont livrés sur le chantier sous emballage d'origine, non ouverts et intacts. Le Maître de l'ouvrage se réservant le droit d'assister à l'ouverture des emballages, les bidons ne sont descellés qu'au moment de l'utilisation.

Les récipients portent la marque du produit, ainsi que la marque de conformité NF, s'il en existe. Ils sont stockés à l'abri des intempéries.

Tous les matériaux et produits sont soumis à l'agrément de l'Architecte avant utilisation.

Lors de l'application, l'Architecte se réserve le droit de solliciter les conseils bénévoles du fabricant des produits retenus.

Echantillons

L'entreprise doit fournir à ses frais, sur simple demande de l'Architecte, un échantillonnage des produits présentés, afin de pouvoir exercer toutes analyses ou contrôles.

Le Maître d'oeuvre remet à l'entrepreneur les tons des peintures ou autres revêtements prévus dans l'opération. L'entrepreneur doit s'en tenir à ses coloris et présenter, avant exécution, des échantillons pour approbation.

Règles générales d'exécution

L'entrepreneur doit prendre toutes précautions pour assurer les protections des surfaces qui pourraient être tachées ou attaquées.

Les travaux de peinture ou de vernissage ne sont exécutés que lorsque le taux d'humidité des supports est compatible avec les préconisations du fournisseur retenu.

Les températures minimales d'application des peintures sont indiquées par le fabricant sans être cependant inférieures à +1 à +5 degrés pour les peintures à la plâtrerie et +5 degrés pour les autres peintures.

Avant l'application de toute couche, la surface est débarrassée de toutes souillures, poussières, traces de graisse ou d'huile de démoulage.

Les métaux ferreux sont livrés et posés avec peinture antirouille par chaque corps d'état intéressé. Dans le cas d'éraflures ou de manque de peinture antirouille à la suite de chocs, nettoyages, etc. les parties rouillées sont parfaitement nettoyées à la brosse métallique. Le dérouillage est suivi de raccords à la peinture antirouille de même composition ou compatible.

Tous les tuyaux et canalisations, sans exception, apparents ou non apparents sont peints. L'entrepreneur prend toutes dispositions pour assurer l'exécution de ces travaux, en coordination avec les autres corps d'état.

Raccords et nettoyage

L'entrepreneur doit les raccords de peinture après nettoyage final, partout où nécessaire de façon à présenter un travail impeccable lors de la réception.

L'entrepreneur doit les nettoyages et protections résultant de sa présence ou de ses travaux. Ces derniers peuvent être demandés à plusieurs reprises dans l'achèvement de ses travaux et chaque fois que l'Architecte le juge nécessaire.

Matériaux de référence

Les peintures et vernis d'imprégnation décrits ci-après sont référencés d'une marque réputée et après accord préalable du Maître d'oeuvre. L'entrepreneur doit la fourniture des produits dont il assure la mise en oeuvre et reste responsable de leur choix.

Pour chaque produit de remplacement, l'entrepreneur fournit :

- une fiche d'identification technique
- le P.V. du C.E.B.T.P.

Prescription générale sur les supports

Etat et préparation des supports :

La surface des supports doit être propre, exempte de traces de suie, de salpêtre, de plâtre, de poussières, de produits de décoffrage, etc...

Les supports en maçonnerie doivent être arrosés de manière à être humides en profondeur mais « ressuyés » en surface lors de l'application de l'enduit.

Les balèbres de hourdage auront des saillies inférieures à 0.05 m. sinon elles seront arasées. Les joints seront brossés et éventuellement piqués.

Les surfaces lisses doivent être brossées ou piquées pour permettre un bon accrochage de l'enduit. Les travaux d'enduits ne doivent être commencés que sur des maçonneries terminées depuis un délai minimal de un mois.

Préparation des surfaces localisées présentant des défauts de planimétrie:

Suivant l'importance des épaisseurs à recharger, il est exécuté un dressement en surcharge ou renformis au mortier ayant la même composition que le corps de l'enduit.

Une armature de renfort doit être incorporée lorsque l'épaisseur du redressement dépasse 3 cm.

Lorsque l'épaisseur à recharger dépasse 5 cm, le redressement en surcharge est remplacé par un ouvrage en maçonnerie compatible avec celui de la paroi du support.

Qualité des enduits finis

Ils présenteront des surfaces régulières, soignées, planes, sans flaches ou brosses, exemptes de soufflures, gerçures, cloques, fissures.

Les arêtes et les joints seront nets, rectilignes, exempts d'écornures, épaufrures, fissures. L'adhérence des enduits au support sera de 3 kg/cm² au moins à 28 jours. Aucune partie ne devra sonner «creux» sous le choc du marteau.

Leur planitude sera telle qu'une règle de 2 m. promenée en tous sens ne fasse pas apparaître de différence supérieure à 0,005 m., la tolérance de verticalité sera de 0.01 m. par hauteur de 3 m.

Teinte des peintures

Toutes les peintures, sans exception, sont d'un ton préalablement choisi par le Maître d'oeuvre, sur échantillons et ouvrages témoins prévus au présent lot.

Les teintes fines sont normalement comprises au forfait, leur emploi ne pouvant donner lieu à aucun supplément. Aucun mélange n'est toléré sur le chantier.

Les mixages sont effectués en usine et les produits livrés sur le chantier.

Les teintes données en référence sont des indications de base. Les échantillons seront exécutés par l'entreprise, ils pourront être modifiés à la demande du Maître d'Ouvrage et du Maître d'oeuvre

05-01 Enduit de la sous face de la courette

- Reprise des enduits et joints :
- Enduit d'imperméabilisation monocouche finition dito existant. Epaisseur 10 mm minimum. . Façon des joints au mortier de même nature que l'existant.
- Toutes fournitures, sujétions d'exécution suivant prescriptions du fabricant.

LOCALISATION : ALLEE VOITURE SOUS FACE COURETTE

05-02 Enduit des deux murs latéraux du ALLEE VOITURE

- Impression pour les parties décapées et raccords d'enduit neuf.
- Elimination des éléments friables ou non adhérents.
- Rebouchage partout ou nécessaire
- Raccords d'enduit, ponçage, époussetage.

LOCALISATION : ALLEE VOITURE SOUS COURETTE

05-03 Peinture grise dito existant.

- 1 couche de fixateur de fond et 2 couches de peinture finition mate dito existant
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution.
- essais préalables
- sujétions de polychromie, réchampissage,
- façon d'échantillons,
- protection des ouvrages attenants (menuiseries, volets, toitures, etc...),
- Reprise des joints, reprises des calfeutrements entre gros œuvre et menuiseries selon la norme NF P 85- 210 (DTU 44-1) à l'aide de Mastic Acrylique SP 200.
- Dégarnissage des joints existants, nettoyage et calfeutrement par cordon de mastic élastomère injecté de 1ère catégorie (label SNJF).

LOCALISATION : ALLEE VOITURE SOUS COURETTE Y COMPRIS MENUISIERIE, DES CENTE, GRILLE, GAINÉ

05-04 Enduits & chaux

- Préparation des supports :
- CHAUX & ENDUITS Celle-ci sera conforme au Chapitre 12.2 : articles 12.2.1 et 12.2.2 du DTU 26.1

d'Avril 2008. Article 12.2.1 du DTU 26.1 « Maçonnerie enduite » :

Les anciens enduits friables, non cohésifs, peu résistants, non adhérents « sonnant creux », à base de plâtre, liants hydrauliques (ciments, chaux hydrauliques) ou aériens (chaux aérienne), doivent être éliminés par piquetage pour dégager la maçonnerie originelle (voir 12.2.2).

Ces maçonneries nécessitent un examen préalable du support en vue de définir le type d'enduit à appliquer et le traitement préalable du support (curage, reconstitution, rebouchage, rejointoiement, fixation d'une armature métallique de renfort).

Les joints friables sont dégarnis et la maçonnerie est humidifiée avant regarnissage des joints.

Les parties anciennes friables, pulvérulentes doivent être purgées. Le rebouchage des trous, rejointoiement des joints dégarnis est exécuté avec le même mortier que le corps d'enduit.

On incorporera avec le mortier des éléments de maçonnerie (pierre, brique, moellon) de même nature pour les rebouchages ou reconstitutions importants.

Article 12.2.2 du DTU 26.1 « Maçonnerie de briques ou de moellons » :

Les joints friables doivent être dégarnis sur une profondeur de 2 à 5 cm selon leur état.

Joints et parements sont ensuite nettoyés et dépoussiérés (par exemple, par brossage à la brosse métallique, sablage, lavage à l'eau sous pression) et humidifiés par pulvérisation d'eau avant regarnissage.

Les briques ou moellons altérés doivent être purgés et remplacés.

- Eléments d'ossatures (Métalliques ou Bois)

Les fers mis au nu doivent être brossés et soigneusement passivés. Tous les éléments d'ossatures (bois, métal, etc....) seront recouverts par une feuille de désolidarisation (voir paragraphe 4.10 du DTU 26.1).

- Armatures support de l'enduit, joint de dilatation et de fractionnement

*Armatures support enduit :

Lorsque l'épaisseur totale de l'enduit à mettre en œuvre est supérieure à 3 cm ou lorsque des supports de nature différente sont juxtaposés ou dans le cas de support à ossature bois, le support de l'enduit sera constitué d'une armature métallique de renfort (voir 4.1).

Cette armature sera constituée d'un grillage galvanisé maille carrée 19 x 19 mm (diamètre du fil 1,05 mm). Sa fixation au support se réalisera au moyen de clous, agrafes ou crochets galvanisés. (15 par m²).

Chaque jonction des lés de grillage devra déborder de 15 cm de part et d'autre. Elles seront solidarisées entre elles par ligatures.

Le support grillage doit être tendu et arrêté au droit des joints de dilatation. Il est continu au droit des joints de fractionnement, la couche le recouvrant doit être d'épaisseur régulière et comprise entre 10 et 15 mm.

Les joints de dilatation et de fractionnement sont à disposer en fonction d'un calepinage, de façon à respecter l'architecture de la façade.

*Joints de dilatation et de fractionnement :

En partie courante et en fonction de la répartition des ouvertures, les joints verticaux et horizontaux seront distants de 6 m.

Au droit des angles des ouvertures, on réalise :

- Soit un joint apparent dans l'enduit.

- Soit, pour les ouvertures de surface inférieures à 1 m², un renforcement par des bandes de renfort en treillis (mouchoirs) de 20 cm de large sur au moins 60 cm de long et placées obliquement.

Les joints seront placés de préférence dans l'alignement des ouvertures ; sinon, ils ne doivent pas être à moins de 0,50 m de celles-ci.

En cas d'hétérogénéité des supports, des pontages ou des joints de fractionnement devront être prévus afin de limiter l'éventuelle apparition de fissures.

- Exécution des enduits

* Humidification du support et des différentes passes et couches d'enduit :

Une humidification abondante du support initial est nécessaire avant la mise en œuvre de l'enduit. Entre chaque couche, les temps d'attente que nous imposons ne sont que des temps minimum.

Chaque couche doit être :

Re-humidifiée avant la projection d'une autre,

Maintenu humide, après application, par pulvérisation d'eau.

PS : Les supports en maçonnerie doivent être arrosés de manière à être humides en profondeur

mais « ressuyés » en surface lors de l'application de l'enduit. Il est préférable d'opérer cette humidification la veille du jour de mise en œuvre, voire de la compléter le matin même en cas de vent ou de temps chaud.

DANS TOUS LES CAS, L'ENDUIT DEVRA ETRE ENCORE HUMIDE A LA TOMBEE DE LA NUIT.

*Gobetis

Dans certains cas et dans celui d'une mise en œuvre manuelle de l'enduit, un gobetis pourra être effectué. Le dosage couramment utilisé est le suivant :

1 sac de 35 kg de CHAUX PURE BLANCHE + 8 volumes de sable 0/3 mm.

Ce gobetis, lorsqu'il est appliqué sur un support de plâtre, peut être adjuvanté avec une résine d'accrochage dans la proportion de 3 litres par sac de 35 kg de chaux.

Temps d'attente avant réalisation du corps d'enduit ou du renformis : 2 jours minimum.

Protection des enduits frais et jeunes :

Voir DTU 26.1 paragraphe 4.12

De plus, les enduits de parement à la chaux demandent à être protégés contre la pluie, dans des conditions normales (20°C 90 % HR), de 2 à 4 jours minimum.

- Epaisseur Minimale

L'épaisseur minimale du corps d'enduit ou renformis doit être comprise entre 15 mm et 20 mm afin d'assurer en tout point un recouvrement au moins égal à 10 mm.

- Aspect

Les enduits sur maçonneries anciennes mettant en œuvre des épaisseurs consécutives différentes, importantes et nécessitant généralement la pose d'un grillage, peuvent être sujet à une microfissuration. La pose de ce grillage permet de maintenir les enduits en place en cas d'apparitions éventuelles de microfissures. Dans le cas où des fissures de structure seraient réparées, il n'est pas possible d'exclure leur réapparition dans le temps.

Cette microfissuration, du fait de l'épaisseur de l'enduit mis en œuvre, ne remet pas en cause l'imperméabilisation du support.

De plus, la finition talochée est généralement nuancée et peut être sujette à la microfissuration.

LOCALISATION : COURETTE TOUTE HAUTEUR

05-05 Préparation des supports métalliques

Métaux ferreux

- Dégraissage au trichloréthylène, en travaillant avec solvant et chiffon propre et en changeant fréquemment chiffons et solvants
- Dérouillage et décalaminage par procédés mécaniques (brossage à la brosse métallique, grattage, sablage) ou par procédés chimiques en utilisant des solutions acides, suivis d'un rinçage très soigné

Acier nu préparé

- Dégraissage

Acier nu rouillé préparé

- 2 couches de primaire

Acier revêtu rouillé partiellement

- Après travaux préparatoires nécessaires,
- Retouches
- 1 couche de primaire

Métaux non ferreux

- Élimination des graisses ou des oxydes par utilisation d'une solution assurant le dégraissage et le dérochage, suivie d'un rinçage très soigné
- Nettoyage du cuivre et du laiton à l'acide oxalique dilué, rinçage, séchage et application d'une couche de primaire d'accrochage ou de peinture thermique

LOCALISATION : ESCALIER DE SECOURS

05-06 Antirouille

Application d'une couche de traitement antirouille suivant recommandations du fabricant avec fiche technique obligatoire

LOCALISATION : ESCALIER DE SECOURS

05-07 Mise en peinture

Application d'une peinture de finition satinée grise. Teinte au choix du maître d'œuvre
Respect des conditions et prescriptions définies par le D.T.U. 59-1.
Exécution de travaux avant peinture pour rendre le support apte à l'application d'une peinture-laque alkyde et travaux d'apprêts en fonction de la classe désirée.
En outre, ne pas appliquer par une température ambiante inférieure à + 5°C ou supérieure à + 30°C.

LOCALISATION : ESCALIER DE SECOURS

05-08 Preparation - Enduits

- Décapage de tous les anciens fonds mal adhérents ou farinants par tous moyens appropriés.
- Lessivage pour repeindre et rinçage.
- Impression pour les parties décapées et raccords d'enduit neuf.
- Rebouchage au droit des fissures suivant localisation.
- Raccords d'enduit, ponçage, époussetage.
- 1 couche de fixateur de fond.
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution.

LOCALISATION : SALLE DES SCEANCES MUR DEGRADE SUR 2 NIVEAUX

05-09 Peinture murale decorative

- Décapage de tous les anciens fonds mal adhérents ou farinants par tous moyens appropriés.
- Lessivage pour repeindre et rinçage.
- Impression pour les parties décapées et raccords d'enduit neuf.
- Rebouchage partout ou nécessaire
- Raccords d'enduit, ponçage, époussetage.
- 1 couche de fixateur de fond et 2 couches de peinture finition mate dito existant
- Toutes fournitures et sujétions d'exécution.

LOCALISATION : SALLE DES SCEANCES MUR DEGRADE SUR 2 NIVEAUX

05-10 Peinture sur bois

- le lessivage de l'ancienne peinture
- le grattage des parties mal adhérentes
- Ponçage à sec, frotis sur bois brut
- Impression partielle pour unifier
- Rebouchage au mastic à l'huile, ponçage
- Application de 2 couches de peinture alkyde, microporeuse en phase solvant compris toute sujétions de réchampissage dito existant

LOCALISATION : MENUISERIES BOIS SALLE DES SCEANCES MUR DEGRADE SUR 2 NIVEAUX

05-11 Dorure

Nettoyage de la dorure: élimination des poussières grasses et, selon les cas, des vernis, repeints à l'huile ou à la bronzine.

- Reconstitution des zones de mouluration lacunaires, restitution des apprêts, bol et dorure sur lacunes. Harmonisation des usures (ton de l'assiette) et des parties neuves de dorure.
- Protection par cire micro-cristalline de la dorure.

LOCALISATION : BAGUETTES BOIS SALLE DES SCEANCES MUR DEGRADE
SUR 2 NIVEAUX

06 DIVERS

DISPOSITIONS GENERALES

Indications au CCTP

L'entrepreneur ne commence ses travaux qu'après remise en état parfaite des lieux par les entreprises des autres corps d'état.

Livraison - Contrôle

Tous les produits, quels qu'ils soient, sont livrés sur le chantier sous emballage d'origine, non ouverts et intacts. Le Maître de l'ouvrage se réservant le droit d'assister à l'ouverture des emballages, les bidons ne sont descellés qu'au moment de l'utilisation.

Les récipients portent la marque du produit, ainsi que la marque de conformité NF, s'il en existe. Ils sont stockés à l'abri des intempéries.

Tous les matériaux et produits sont soumis à l'agrément du maître d'oeuvre avant utilisation.

Lors de l'application, le maître d'oeuvre se réserve le droit de solliciter les conseils bénévoles du fabricant des produits retenus.

Echantillons

L'entreprise doit fournir à ses frais, un échantillonnage des produits présentés, afin de pouvoir exercer toutes analyses ou contrôles.

06-01 Plinthes Paliers

Façon de tole en acier galvanisé gaufre antidérapant en L 15x12 afin de créer une plinthe au niveau des paliers de l'escalier de secours afin d'assurer le rejet d'eau.

Compris solin et toutes suggestion de mise en oeuvre et toute suggestion de pose.

LOCALISATION : PALIER ESCALIERS DE SECOURS

06-02 Plinthes Limons

Façon de tole en aluminium en Z 6x3x6 couleur Dito escalier afin de créer une plinthe au niveau de tous les limons de l'escalier de secours en contact avec la façade afin d'assurer le rejet d'eau. Y compris solin et toutes suggestion de mise en oeuvre

LOCALISATION : LIMON ESCALIERS DE SECOURS DERNIER NIVEAU

06-03 Bavettes

Façon et mise en oeuvre de bavettes en Zinc suivant DTU 20.1 et 36.5.

Y compris solin et toutes suggestion de mise en oeuvre

LOCALISATION : RACCORD STRUCTURE ESCALIER MACONNERIE, PENETRATION GAINÉ VENTILATION MACONNERIE, APPUIS DE FENETRE R+3

Fin du présent document

Fait à Paris le 26 Mars 2018

ID-Wad

Raphaël Bouchemousse